

2015

Rapport de gestion
Groupe Mutuel Prévoyance GMP

Groupe Mutuel[®]

PRÉVOYANCE PREVIDENZA VORSORGE

Impressum

Layout

Impression

Photos

Editeur

Marketing

Glasson Imprimeurs Editeurs SA, Bulle

Thinkstock

Groupe Mutuel Prévoyance GMP, Sion

Groupe Mutuel Prévoyance GMP

Rapport de gestion 2015
pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
à l'Assemblée générale des délégués
du 14 juin 2016.

1

Le mot du Conseil de fondation

Une retraite performante en point de mire

En 2015, certains pays ont vu leur situation économique s'affermir, avec un rythme de croissance et une création d'emplois retrouvés aux Etats-Unis, alors que l'Europe s'est contentée d'une reprise plus modeste. D'autres, les pays émergents en tête, ont subi de plein fouet la pression de la chute des cours des matières premières. En Suisse, la décision de la Banque nationale (BNS) de renoncer à soutenir l'euro face au franc suisse, accompagnée de l'introduction de taux négatifs sur les comptes bancaires débouchant sur des rendements obligataires de la Confédération négatifs pour la première fois de l'histoire, ont emmené les investisseurs dans des zones encore inconnues jusque-là. Les incertitudes macro-économiques et d'importantes tensions géopolitiques à travers le monde se sont parfois superposées, au gré des événements, et ont encore alimenté une volatilité déjà marquée des marchés financiers.

C'est dans cet environnement particulièrement complexe qu'il a fallu mettre en œuvre les activités d'investissement des capitaux de prévoyance de nos assurés. Après les généreuses contributions des marchés enregistrées depuis 2012, il a fallu se contenter de revenus plutôt modestes, voire de résultats négatifs, issus de l'évolution des devises. L'immobilier et le marché suisse neutralisent néanmoins les pertes de valeurs des autres véhicules de placement, pour placer la performance annuelle à un niveau proche de zéro.

Une politique de gestion guidée, en priorité, par la prudence permet de conserver une situation saine et parfaitement équilibrée, tout en faisant profiter nos assurés d'une part des réserves accumulées durant les années de hauts rendements. Ainsi, ils recevront à nouveau en 2016 une attribution d'excédent sous la forme d'une majoration de la rémunération des comptes de vieillesse. La rémunération 2015 était composée de l'intérêt minimal de 1.75% et d'un excédent issu des résultats de l'exercice précédent de 3.25%, soit un intérêt total de 5%. Pour 2016, l'intérêt minimal légal de 1.25% sera complété d'une majoration de 1.5% provenant des fonds libres, soit un total de 2.75%. Cette décision, dûment réfléchie, s'inscrit dans une volonté d'amélioration régulière de la rémunération en faveur de nos assurés tout en conservant un niveau de provisions et de réserves suffisant.

Après la constitution d'une provision pour le versement de cette rémunération extraordinaire, le degré de couverture reste fermement positionné à 118.1% au 31 décembre 2015.

2 Développement des affaires

Le client au cœur de nos préoccupations

En 2015, 205 entreprises se sont affiliées auprès du Groupe Mutuel Prévoyance. En provenance de différentes régions de Suisse, ces nouveaux clients sont accompagnés par un conseiller d'entreprise spécialisé dans le domaine du 2^e pilier pour leurs démarches d'affiliation. Ils se voient ensuite attribuer un gestionnaire administratif qui aura pour mission de répondre dans les meilleurs délais à toutes leurs demandes.

Cette approche personnalisée rencontre un grand succès auprès des employeurs et de leur personnel, qui relèvent, année après année, la qualité de la relation de proximité qu'ils peuvent ainsi établir, ce qui renforce la confiance dans leur institution de prévoyance.

Evolution des nouvelles affiliations

Au 31 décembre 2015, 1'703 entreprises sont affiliées. Elles ont occupé 11'978 assurés actifs au cours de l'exercice.

	2015	2014
Entreprises affiliées au 31.12.	1'703	1'679
Personnes assurées durant l'exercice	11'978	11'836

Cette croissance se reflète également dans la progression régulière du total du bilan, alors que le total des cotisations enregistre un léger fléchissement par rapport à l'exercice précédent.

en mio de Fr.	2015	2014
Cotisations des employés et employeurs	80.6	82.7
Total du bilan	812.9	795.9

Paramètres techniques de la longévité

Le nombre de bénéficiaires de rentes de vieillesse en croissance constante, l'espérance de vie à la retraite qui ne cesse d'augmenter et le niveau historiquement bas des taux d'intérêt constituent autant de paramètres qu'il s'agit de prendre en considération dans les projections futures. Actuellement, une partie des réserves constituées lors du départ à la retraite d'un nouveau bénéficiaire de rentes viagères doit être financée par le résultat de l'exercice ou les fonds libres disponibles. Le projet de réforme légale Prévoyance vieillesse 2020 envisage un rééquilibrage partiel entre les promesses de rentes et les sommes disponibles pour leur financement, avec une réduction envisagée du taux de conversion minimal.

Un taux technique de 2.5% a été utilisé dans le calcul des réserves liées à la longévité depuis le 31 décembre 2013. Afin de mieux prendre en considération le niveau particulièrement bas des intérêts actuels, l'abaissement de ce taux technique à 2.25% a été décidé pour les calculs à partir du 31 décembre 2015. Les provisions techniques liées à la longévité seront renforcées par cette mesure.

En parallèle, pour garantir une solution de prévoyance fiable pour l'ensemble des assurés, il est important d'équilibrer les prestations offertes aux nouveaux retraités avec les bases techniques disponibles. Des promesses de nouvelles rentes trop élevées devraient être financées par les générations futures, raison pour laquelle les taux appliqués sur l'avoir accumulé au moment de la retraite pour le convertir en rentes viagères ont été adaptés en conséquence, à partir du 1^{er} janvier 2017, comme suit:

Taux de conversion	Part minimale LPP	Taux de conversion Base LPP 2010 2.25%
Homme - 65 ans	6.8%	5.544%
Femme - 64 ans	6.8%	5.688%

Le nombre de nouveaux retraités a continué de progresser en 2015, mais le rapport entre assurés actifs et retraités reste toujours très équilibré.

	2015	2014
Nombre de rentes de vieillesse au 31.12	260	236
Ratio assurés actifs / retraités	36.5	41.7

La politique monétaire des banques centrales, en vigueur depuis 2010, ne porte pas ses fruits. L'inflation reste inexistante, voire négative dans de nombreux pays, et l'argent gratuitement offert ne circule pas dans l'économie réelle. Les nombreuses tensions géopolitiques (Ukraine, crise migratoire en Europe, relations turco-russes, référendum probable en Angleterre (Brexit), montée des partis populistes, etc.) et financières (bulle immobilière et des crédits en Chine, production de pétrole, hausse des rendements des obligations spéculatives, etc.) laissent augurer d'une année 2016 difficile.

Marchés des actions

Les marchés des actions ont connu des fortunes très diverses durant la première moitié de 2015. Le marché suisse a reculé de 15% suite aux annonces de la BNS en janvier, avant de retrouver son niveau le plus haut au début août. Les actions européennes ont progressé de manière sensible depuis le début de l'année, également jusqu'au mois d'août, alors que les actions américaines ont évolué latéralement jusqu'à cette date. Une première correction d'importance a eu lieu en août, lors de l'annonce d'une baisse de la croissance économique attendue par la Chine. Cette correction a duré jusqu'à fin septembre, puis les marchés se sont repris jusqu'à l'annonce de la hausse des taux directeurs américains en décembre.

Durant l'exercice sous revue, les performances ont été très contrastées selon les zones géographiques. Les pays émergents ont affiché une performance négative de -17% en monnaies locales, entraînés par les doutes sur la croissance économique chinoise et la poursuite de la baisse des prix des matières premières. L'Europe enregistre une modeste hausse de 5.2%, les indicateurs économiques démontrant une légère amélioration en termes d'emploi et de consommation. Les Etats-Unis ont enregistré une performance négative de 1.1%, alors que la Suisse, malgré le choc de janvier 2015, a pu dégager une performance positive de 2.2%.

L'exposition globale en actions se situe à 34.6% en fin d'année, soit 3.6% au-dessus de l'allocation stratégique. Les différentes opérations effectuées durant l'exercice, ainsi qu'un choix cohérent des secteurs économiques, ont permis de dégager un résultat de 5.43% en actions suisses, à comparer avec 2.2% pour l'indice de référence, et de -5.26% en actions étrangères à comparer avec -5.22% pour l'indice de référence (résultats en francs suisses).

Marché des obligations

La divergence de politique monétaire entre les grandes banques centrales pourrait avoir atteint un sommet en 2015. Alors que la Réserve fédérale américaine a débuté un cycle de resserrement des taux, la Banque centrale européenne a augmenté le niveau de ses interventions sur le marché des obligations, et la Banque du Japon pourrait encore donner un coup d'accélérateur en 2016. La BNS a quant à elle confirmé sa politique de taux négatifs, en n'excluant pas une aggravation de cette pénalité.

5

Résultat de l'exercice

Les apports provenant de cotisations et prestations d'entrée s'élèvent à Fr. 145'382'044.– et comprennent notamment Fr. 80'569'046.– de cotisations des salariés et des employeurs, ainsi que Fr. 57'161'869.– d'apports de libre passage en faveur des assurés et Fr. 5'238'123.– de rachats effectués.

Les prestations réglementaires versées durant l'exercice s'élèvent à Fr. 12'260'889.–. Les rentes de vieillesse versées atteignent Fr. 3'821'451.–, alors que les prestations en capital à la retraite sont de Fr. 3'481'998.–. Les prestations en capital au décès se montent à 2'434'954.–. Les prestations de libre passage versées en cas de sortie d'assurés s'élèvent à Fr. 164'624'177.–.

Les provisions techniques liées à la longévité ont été ajustées à l'effectif des assurés, ainsi qu'à la réduction du taux technique à 2,25%, pour un total de Fr. 2'559'674.–. Les réserves mathématiques des bénéficiaires de rentes de vieillesse sont renforcées de Fr. 896'198.– en raison de cette réduction du taux technique.

La rémunération des capitaux d'épargne au taux légal de 1,75% et la majoration d'intérêt de 3,25% provenant de la distribution du résultat 2014 représentent une charge d'intérêt de l'exercice de Fr. 27'599'956.–, dont Fr. 18'100'000.– ont fait l'objet d'une provision dans les comptes de l'exercice précédent. Une provision de Fr. 8'800'000.– est constituée pour l'attribution d'une part des fonds libres disponibles sous la forme d'un intérêt supplémentaire de 1,5% porté sur les comptes individuels des assurés en 2016.

Le résultat net des activités de placement présente un résultat négatif de Fr. 721'642.–.

Les frais administratifs s'élèvent à Fr. 5'847'479.– et se réduisent légèrement en proportion des cotisations encaissées, passant de 7,3% à 7,26%.

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur déterminé par le règlement de placement se positionne à 11,02% des fonds liés, contre 11,15% à la fin de l'exercice précédent. Ce taux, appliqué sur des fonds liés en croissance, demande une attribution de Fr. 2'800'000.– à la réserve.

L'excédent de charges de l'exercice 2015 s'élève à Fr. 20'466'618.–. Il est porté en diminution des fonds libres au bilan, dont le solde se monte désormais à Fr. 44'570'723.–.

Au 31 décembre 2015, le Groupe Mutuel Prévoyance affiche toujours un solide degré de couverture de 118,14%. Le total du bilan atteint Fr. 812'867'153.–.

6

Comptes
annuels 2015**Bilan au 31 décembre 2015**

Actif en CHF	31.12.2015	31.12.2014
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire	53'801'156	44'038'385
Titres	615'468'792	618'936'739
Immeubles	97'168'019	74'461'898
Immeuble en construction	8'355'902	2'838'902
Placements	774'793'870	740'275'924
Liquidités opérationnelles	22'446'202	43'759'526
Comptes-courants des employeurs	9'131'837	7'127'532
Du croire	-100'000	-100'000
Assurances	2'121'023	267'827
Autres créances	793'572	898'464
Réalisables	11'946'432	8'193'823
Intérêts courus	2'753'780	3'001'991
Actifs transitoires	926'870	656'946
Comptes de régularisation actif	3'680'650	3'658'937
Total de l'actif	812'867'153	795'888'209

Compte d'exploitation de l'exercice 2015

en CHF	2015	2014
Cotisations des salariés	35'776'654	36'397'000
Cotisations des employeurs	44'792'392	46'336'677
Prélèvements de la réserve de cotisations des employeurs	-727'610	-513'499
Rachats	5'238'123	5'891'723
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs	757'153	521'523
Subsides du Fonds de garantie	450'113	444'327
Cotisations et apports	86'286'825	89'077'751
Apports de libre passage	57'161'869	81'140'642
Attributions en cas de reprise d'assurés:		
- à la réserve de fluctuation de valeur	351'373	0
- aux fonds libres	12'040	2'853
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	1'569'936	2'215'572
Prestations d'entrée	59'095'219	83'359'067
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	145'382'044	172'436'818
Rentes de vieillesse	-3'821'451	-3'206'187
Rentes de survivants	-323'289	-275'952
Rentes d'invalidité	-1'303'000	-1'224'645
Autres prestations réglementaires liées à la retraite	-896'198	-968'638
Prestations en capital à la retraite	-3'481'998	-19'529'116
Prestations en capital au décès	-2'434'954	-818'015
Prestations réglementaires	-12'260'889	-26'022'553
Prestations de libre passage en cas de sortie	-164'624'177	-161'927'511
Transferts de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	-672'141	-1'441'464
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-3'791'420	-4'189'361
Subsides du Fonds de garantie en faveur des entreprises	-441'844	-431'242
Prestations de sortie	-169'529'581	-167'989'578
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-181'790'471	-194'012'130
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	56'522'160	41'220'707
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance retraités	-10'502'429	-8'508'148
Dissolution / constitution de provisions techniques	-1'907'842	859'453
Rémunération du capital épargne	-18'297'796	-27'518'228
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	-29'543	-8'024
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	25'784'550	6'045'760



Annexe aux comptes annuels 2015

1. Bases et organisation

1.1. Forme juridique, but et siège social

Le Groupe Mutuel Prévoyance est une institution de prévoyance, de siège social à Sion, créée sous la forme d'une fondation au sens des articles 111 et 113 de la Constitution fédérale. La fondation est régie par les statuts et ses règlements d'exécution, ainsi que par la disposition constitutionnelle qui précède, les articles 80 et suivants du Code civil suisse du 10 décembre 1907, la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 25 juin 1982 et, de manière plus générale, les autres dispositions prévues en la matière par le droit fédéral et celui du canton du Valais. Elle a pour but de se mettre, comme institution de prévoyance, à la disposition des employeurs, de servir aux assurés des prestations de vieillesse, d'invalidité, de décès conformément au règlement, aux plans de prévoyance et aux dispositions légales régissant la prévoyance professionnelle.

1.2. Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La fondation est enregistrée sous le numéro 304'083 auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale et du Fonds de garantie LPP.

1.3. Acte de fondation et règlements

Acte de fondation du 19 août 1994

Statuts du 11 juin 2015

Règlement de prévoyance du 10 décembre 2014

Règlement d'administration du 12 mars 2015

Règlement de placement du 12 mars 2015

Règlement d'élection du 11 juin 2015

Règlement de liquidation partielle de la fondation de prévoyance du 6 mars 2008

Règlement de liquidation partielle ou totale de la prévoyance d'affiliés du 6 mars 2008

Règlement de provisions techniques du 11 décembre 2013

1.4. Organe de gestion / Droit à la signature

Les organes de la fondation sont l'Assemblée des délégués, le Conseil de fondation et les commissions administratives des affiliés.

Administrateur	Groupe Mutuel, Martigny
Expert agréé en prévoyance professionnelle	Prevanto SA, Pully (anciennement Swisscanto Prévoyance SA), jusqu'au 30.10.2015 allea SA, Lausanne, dès le 01.11.2015
Organe de révision	BDO SA, Sion, pour l'exercice 2014 Ernst & Young SA, Lausanne, dès l'exercice 2015
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

1.6. Employeurs affiliés	31.12.15	Entrées	Sorties	31.12.14
	1'703	205	181	1'679

2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1. Membres actifs	31.12.15	Entrées	Sorties	31.12.14
Hommes	5'188	1'237	1'478	5'429
Femmes	4'300	1'039	1'142	4'403
Total	9'488			9'832
Nombre de personnes ayant cotisé au cours de l'exercice	11'978			11'836

2.2. Bénéficiaires de rentes	31.12.15	Entrées	Sorties	31.12.14
Rentes de vieillesse	260	31	7	236
Rentes de survivants	17	3	1	15
Rentes d'invalidité	89	12	13	90
Rentes d'enfants (de retraités ou d'invalides)	55	5	8	58
Rentes d'orphelins	29	4	3	28
Total	450			427

3. Nature de l'application des plans de prévoyance

3.1. Explication des plans de prévoyance

Les plans de prévoyance sont définis en primauté des cotisations et se fondent sur le règlement de prévoyance en vigueur et les conventions d'affiliation.

4.2.3. Titres (Placements)

Les placements en titres sont évalués aux valeurs cotées en bourse à la date de clôture (valeur actuelle). Les bénéfices et pertes de cours réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans la rubrique «Produit net des titres».

4.2.4. Immeubles (Placements)

La méthode retenue pour l'évaluation des immeubles est la moyenne entre la valeur historique de l'exercice de l'année précédente modifiée des plus-values et des amortissements de l'année en cours et la valeur de rendement net au taux de capitalisation de 4.5%.

Les immeubles font également l'objet d'une expertise par un spécialiste périodiquement et par tournus. Ces expertises font office de valeurs maximales.

De plus, une évaluation peut être commandée lorsque les conditions d'exploitation d'un immeuble ont été sensiblement modifiées, par exemple à la suite d'une rénovation.

4.2.5. Liquidités

Ces postes comprennent les liquidités opérationnelles et les liquidités disponibles pour placement (cette dernière position est classée en «Placements»). Les liquidités sont évaluées à la valeur nominale.

4.2.6. Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

4.2.7. Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale déduction faite d'éventuels correctifs de valeurs.

4.2.8. Engagements

Les engagements comprennent les prestations de libre passage et rentes, engagements envers les banques et assurances et les autres dettes. Les engagements sont évalués à la valeur nominale.

4.2.9. Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

Lorsque, en raison d'événements passés, il faut s'attendre à une perte d'avantages économiques lors d'exercices futurs, des provisions non techniques sont aussitôt constituées à hauteur du montant vraisemblablement nécessaire, par exemple les risques de procédures.

4.2.10. Provisions non techniques

Les provisions non techniques ne concernent pas directement l'exécution des engagements de prévoyance. Ce poste ne peut pas servir à réaliser ou à tenir compte d'effets arbitraires ni de lissage.

5.2. Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance	2015	2014
Allianz	59'133'601	66'054'267
Mobilière	23'910'531	16'137'693
Valeurs de rachat des contrats conclus avec des compagnies d'assurance	83'044'132	82'191'960

5.3. Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs	2015	2014
Capitaux d'épargne au 01.01.	556'888'498	526'356'836
Cotisations d'épargne	61'573'111	62'919'795
Rachats	5'238'123	5'891'723
Remboursements versements anticipés logement / divorce	1'569'936	2'215'572
Apports de libre passage	57'513'242	81'140'642
Libérations des cotisations d'épargne	1'061'504	1'296'871
Prestations de libre passage en cas de sorties payées et à payer au 31.12.	-164'624'177	-161'927'511
Prestations de libre passage à payer au 01.01.	56'502'451	54'429'949
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-3'791'420	-4'189'361
Dissolution des capitaux par suite de retraite	-13'984'427	-28'037'264
Dissolution des capitaux par suite de décès	-1'078'054	-531'174
Rémunération des capitaux d'épargne	27'599'956	17'322'419
Capitaux d'épargne au 31.12.	584'468'745	556'888'498

Le taux d'intérêt des capitaux d'épargne est fixé par le Conseil de fondation compte tenu de la situation financière de la fondation. Pour l'exercice concerné, le taux s'élève à 5% (exercice précédent 3.25%) et est appliqué sur la totalité de l'avoir des assurés. Le montant de Fr. 27'599'956.– sous la rubrique «Rémunération des capitaux d'épargne» correspond à cette rémunération de 5%.

Sur décision du Conseil de fondation, les assurés recevront en 2016 une part des fonds libres sous la forme d'un intérêt supplémentaire de 1.5%. Cette majoration portera ainsi à 2,75% le taux d'intérêt sur les capitaux accumulés lors du bouclage des comptes 2016. Cette distribution du résultat concerne uniquement les entreprises affiliées au 31 décembre 2015. Le coût de l'intérêt supplémentaire a été comptabilisé dans les provisions techniques sous point 5.6. et s'élève à Fr. 8'800'000.– en 2015.

5.4. Total des avoirs de vieillesse LPP	31.12.	2015	2014
Avoir de vieillesse LPP (comptes-témoins)		310'633'586	301'030'627
Taux d'intérêt fixé par le Conseil fédéral		1.75%	1.75%

méthode de capitalisation en fondation fermée à partir des bases actuarielles LPP 2010 au taux technique de 2.5% à fin 2014. L'expert prend note de la décision du Conseil de fondation d'abaisser le taux technique à 2.25% à fin 2015.

Les besoins prévisibles de liquidités sont actuellement couverts.

Les risques invalidité et décès sont couverts par un contrat d'assurance auprès de la Mobilière. La fondation a donc pris des mesures de sécurité complémentaires suffisantes, conformément à l'art. 43 al. 1 et 2 OPP2.

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur semble adéquate compte tenu de la structure de la fondation et des risques encourus.

La fondation est actuellement en mesure de remplir toutes ses obligations légales et celles excédant les exigences minimales envers les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes.

5.8. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Bases actuarielles pour les actifs KT 95 adapté, 2.5%

Bases actuarielles pour les rentes d'invalidité

et les rentes de survivants d'actifs

Réserves mathématiques tenues par les réassureurs

Bases actuarielles pour les rentes de vieillesse et rentes

de survivants de retraités dès le 01.01.2014

LPP 2010 (P2007), 2.25%

Dès le 1^{er} janvier 2014, la fondation a opté pour une approche autonome des prestations de retraite. Les bases techniques LPP 2010 (P2007) sont utilisées pour l'évaluation des réserves mathématiques, au taux technique de 2.25%.

Les prestations en cours sont maintenues auprès de l'assureur en place lors de leur survenance. Les bases actuarielles des différents réassureurs sont utilisées.

5.9. Modification des bases et hypothèses techniques

Le Conseil de fondation a décidé d'abaisser le taux technique des bases actuarielles pour les rentes de vieillesse et les rentes de survivants de retraités de 2.5% en 2014 à 2.25% en 2015.

5.10. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	31.12	2015	2014
Total de l'actif		812'867'153	795'888'209
Dettes		-14'215'827	-11'493'631
Prestations de libre passage à payer et rentes		-58'222'556	-57'997'981
Fortune disponible au 31.12.		740'428'769	726'396'597
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		626'758'046	595'059'256
Degré de couverture		118.14%	122.07%

6.5. Répartition des placements

Conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26, les actifs de la fondation sont évalués à la valeur de marché.

Répartition des placements de la fondation	31.12.	2015	2014	
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire		53'801'156	6.9%	44'038'385 6.0%
Obligations suisses en francs suisses		143'763'125	18.6%	143'634'850 19.4%
Obligations étrangères en francs suisses		93'251'661	12.0%	115'768'714 15.7%
Obligations étrangères en devises étrangères		52'869'256	6.8%	51'070'186 6.9%
Actions suisses		111'219'884	14.4%	105'261'514 14.2%
Actions étrangères		155'050'570	20.0%	146'268'221 19.8%
Immobilier		105'523'921	13.6%	77'300'800 10.5%
Rendements absolus		58'658'522	7.6%	56'188'538 7.6%
Total		774'138'095	100.0%	739'531'207 100.0%

Répartition des dépôts	31.12	2015	2014
Crédit Suisse		291'852'356	297'444'068
SIX		10'386'500	10'386'500
Banque Cantonale Vaudoise		114'680'156	104'411'626
UBS SA		88'473'977	86'210'206
Landolt & Cie		51'297'598	56'771'822
Barclays Bank (Suisse) SA		62'951'224	64'133'416
Raiffeisen		1'500'000	1'500'000
Dépôts		621'141'811	620'857'637

6.6. Explications du résultat net des placements

6.6.1. Produit net des liquidités et des placements sur le marché monétaire	2015	2014
Produit d'intérêts sur disponible pour placements	-46'406	28'006
Bénéfices et pertes de cours réalisés	-202'246	207'565
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	-566'693	141'294
Produit net des liquidités et placements sur le marché monétaire	-815'345	376'865

6.6.2. Produit net des titres	2015	2014
Produit d'intérêts des obligations	6'013'379	6'635'518
Intérêts des produits structurés	0	102'400
Produit d'intérêts des rendements absolus	1'497'857	898'999
Dividendes des actions	6'400'964	5'815'133
Impôts à la source non récupérables	98'532	110'517
Bénéfices et pertes de cours réalisés	477'388	3'402'877
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	-13'780'422	27'607'630
Produit net des titres	707'699	44'573'073

2^e niveau – placements collectifs

Dans le but de renforcer les exigences relatives à la transparence des coûts dans la gestion de la fortune, la directive du 23 avril 2013 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) demande de faire apparaître les frais inhérents aux placements collectifs (2^e niveau) qui sont déduits du rendement de leur fortune.

Le produit des différentes catégories de placements de la fortune doit être augmenté en conséquence. La position «résultat net des placements» n'en est ainsi pas affectée. Ce produit est comptabilisé au point 6.6.2 sous «bénéfices et pertes de cours non réalisés».

	2015	2014
TER sur les fonds de placements en obligations	70'441	39'364
TER sur les fonds de placements en actions	407'290	279'933
TER sur les fonds de placements immobiliers	24'117	15'152
Total des frais de placements de la fortune - 2^e niveau	501'847	334'449

	2015	2014
Frais de gestion de fortune comptabilisés (placements transparents)		
Frais de placements 1 ^{er} niveau	2'037'598	1'816'917
Frais de placements 2 ^e niveau	501'847	334'449
Total des frais de gestion de fortune (placements transparents)	2'539'446	2'151'366

6.6.6.2. Pourcentage des frais de gestion de la fortune	2015	2014
Placements transparents	748'510'280	723'598'042
Placements non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP2	26'283'590	16'677'882
Total des placements à la valeur du marché	774'793'870	740'275'924
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	2'539'446	2'151'366
En % des placements transparents	0,34%	0,30%

6.7. Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

6.7.1. Explications concernant les placements auprès des employeurs

Au 31 décembre 2015, le total des créances des comptes-courants de primes des employeurs s'élève à Fr. 9'131'837.– (Fr. 7'127'532.– au 31.12.2014). Le doute des créances douteuses se monte à Fr. 100'000.–.

6.7.2. Explications relatives aux réserves de cotisations des employeurs

	2015	2014
Situation au 1 ^{er} janvier	4'279'281	4'240'793
Apports de l'année	757'153	521'523
Utilisations	-727'610	-513'499
Intérêts	20'998	30'464
Situation au 31 décembre	4'329'822	4'279'281

Le taux d'intérêt alloué est de 0.50% en 2015 (0.75% en 2014).

6.8. Exercice des droits de votes des actionnaires

Suite à l'acceptation par le peuple de l'initiative Minder du 3 mars 2013, l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAB) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. En vertu de l'ORAB, les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer leurs droits de vote lors des assemblées générales des sociétés de domicile suisse cotées en bourse, la première fois en 2015.

La responsabilité de l'exercice du droit de vote incombe au Conseil de fondation qui vote dans l'intérêt des assurés, de manière à assurer durablement la prospérité.

Le Conseil de fondation peut s'appuyer sur un conseiller externe pour l'analyse et les recommandations de vote concernant certains points de l'ordre du jour. Un rapport annuel sur les votes effectués durant l'exercice sous revue est disponible pour les assurés de la fondation sur le site internet www.groupemutuel.ch.

7.5. Autres dettes	2015	2014
Groupe Mutuel Association	0	217'080
Mutuelle Valaisanne de Prévoyance	76'813	506'627
Total	76'813	723'708

Les opérations enregistrées dans le compte-courant Mutuelle Valaisanne de Prévoyance concernent des montants de primes ou de libre-passage versés indûment dans l'une ou l'autre fondation de prévoyance.

7.6. Comptes de régularisation passif	2015	2014
Mouvements de fonds	855'993	449'089
Primes encaissées d'avance	4'578'379	2'010'398
Fonds de garantie LPP	314'045	312'495
Subsides Fonds de garantie LPP à distribuer	454'953	446'684
Apports de libre passage d'entrée reçus d'avance	3'488'727	2'949'647
Honoraires de surveillance et d'expert en prévoyance professionnelle	38'904	62'466
Divers	78'192	259'862
Total	9'809'192	6'490'642

7.7. Cotisations	2015	2014
Cotisations d'épargne	61'572'942	62'920'143
Cotisations de risque et de renchérissement	18'652'886	19'472'503
Cotisations au Fonds de Garantie LPP	343'218	341'031
Total	80'569'046	82'733'677

7.8. Autres prestations réglementaires liées à la retraite

Dès le 1^{er} janvier 2014, la fondation n'est plus assurée pour la couverture des rentes de vieillesse réglementaires. Les autres prestations réglementaires liées à la retraite correspondent aux apports supplémentaires à charge de la fondation pour constituer les capitaux de prévoyances des bénéficiaires de rentes.

7.9. Parts aux bénéficiaires des assurances

Les excédents sont attribués à la fortune de la fondation et sont utilisés en priorité pour constituer les réserves nécessaires, réduire les frais de gestion, réduire les coûts des risques décès et invalidité ou pour améliorer le taux d'intérêt porté sur l'avoir de vieillesse des assurés.

Présentation des placements par catégorie

	31.12.2015		31.12.2014		Stratégie	Marges
	CHF	%	CHF	%	%	%
Liquidités en CHF et marchés monétaires	50'307'406	6.49	39'142'980	5.29		
Liquidités en devises étrangères	3'516'850	0.45	4'895'405	0.66		
Devises à terme en CHF	3'240'000	0.42	0	0.00		
Devises à terme en monnaies étrangères	-3'263'100	-0.42	0	0.00		
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire	53'801'156	6.94	44'038'385	5.95	6	0-15
Obligations suisses en CHF	143'763'125	18.56	143'634'850	19.40		
Obligations étrangères en CHF	93'251'661	12.04	115'768'714	15.64		
Total obligations en CHF	237'014'786	30.59	259'403'564	35.04	33	25-41
Obligations suisses en devises étrangères	655'774	0.08	744'717	0.10		
Obligations étrangères en devises étrangères	52'869'256	6.82	51'070'186	6.90		
Total obligations étrangères en devises étrangères	53'525'030	6.91	51'814'903	7.00	7	0-10
Actions suisses	111'219'884	14.35	105'261'514	14.22		
Total actions suisses	111'219'884	14.35	105'261'514	14.22	14	6-20
Actions étrangères - placements directs	98'627'976	12.73	105'281'451	14.22		
Actions étrangères - placements indirects	56'422'594	7.28	40'986'769	5.54		
Total actions étrangères	155'050'570	20.01	146'268'221	19.76	17	10-25
Immeubles détenus	91'495'000	11.81	72'541'000	9.80		
Immeubles - placements indirects	5'673'019	0.73	1'920'898	0.26		
Immeuble en construction	8'355'902	1.08	2'838'902	0.38		
Total immeubles suisses	105'523'921	13.62	77'300'800	10.44	15	8-20
Prêts hypothécaires suisses	10'386'500	1.34	10'386'500	1.40		
Capitaux garantis et obligations à taux variables en CHF	15'828'450	2.04	22'367'935	3.02		
Capitaux garantis et obligations à taux variables en devises étrangères	3'284'310	0.42	3'634'263	0.49		
Placements alternatifs en CHF	26'283'590	3.39	15'656'030	2.11		
Placements alternatifs en devises	2'875'672	0.37	4'143'810	0.56		
Total rendements absolus	58'658'522	7.57	56'188'538	7.59	8	0-12
Total des placements	774'793'870	100.00	740'275'924	100.00	100	

B

Rapport de l'organe de révision





Groupe Mutuel Prévoyance GMP

Rue des Cèdres 5
Case postale
CH-1919 Martigny
Tél. 0848 803 777
Fax 0848 803 112
www.groupemutuel.ch

Administrateur:



Assuré. Là. Maintenant.

Mai 2016